

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Université de Saïda Dr. MOULAY Tahar**  
**Faculté des Lettres, des Langues et des Arts**  
**Département des lettres et langue française**



**Mémoire de master**

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Langue Française

**Spécialité :** Didactique et langues appliquées

**Intitulé**

**L'apprentissage précoce d'une langue étrangère dès la  
maternelle: le cas des établissements privés en Algérie**

**Réalisé et présenté par :**

**Mlle. SEGHEIR Sara**

**Sous la direction de :**

**Mme. ARRAR Nabila**

**Devant le jury composé de :**

**Mme. RADJI Fatima**

Présidente

**Mme. ZINAI Souhila**

Examinatrice

**Mme. ARRAR Nabila**

Directrice de recherche

**Année universitaire :**

2020-2021

# *Dédicaces*

*Je dédie ce modeste travail :*

*À mes parents, le symbole de tendresse, pour leurs encouragements, leurs conseils et leurs sacrifices. Que DIEU me les garde.*

*À mes frères : Youcef, Abdelkrim et Nabil.*

*À ma nièce Ritedj nour el houda.*

*À ma chère amie Safia.*

*Sans oublier mes chats qui ne dormaient pas la nuit pendant que j'étudiais,  
Pas pour me soutenir mais pour les nourrir, même ainsi, je les aime beaucoup.*

# ***Remerciements***

*Tout d'abord je dois remercier Dieu qui m'a donné la santé et la volonté durant la réalisation de ce présent mémoire.*

*Puis je voudrais remercier ma directrice de recherche Mme. ARRAR Nabila pour sa patience, sa disponibilité, et surtout ses précieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.*

*Je désire aussi remercier tous les enseignants du département de français, qui ont veillé à nous former.*

*Merci pour tout ce que vous m'avez donné et tout ce que vous m'avez appris.*

*Enfin, j'adresse mes profonds remerciements aux membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce modeste travail de recherche.*

## Résumé :

Le but de cette recherche est de démontrer l'objectif de l'enseignement précoce du FLE sur le développement linguistique et culturel chez les apprenants Algériens en classe de la maternelle dans les établissements privés.

A travers cette recherche, nous avons tenté de voir le système éducatif en Algérie et les réformes qu'il a subies et quel est le statut juridique des écoles privées en Algérie.

Nous avons également étudié le but de l'apprentissage précoce des langues chez les jeunes enfants. Nous avons assisté à quelques séances pédagogiques dans l'école privée « Errayhan » pour voir sur quoi base ce type d'apprentissage. Et quelles sont les difficultés que rencontre l'enseignante dans la préparation des cours en l'absence d'un manuel pour ce niveau d'enseignement.

Les élèves ont manifesté leur motivation face aux activités pédagogiques proposées par leur enseignante, qui reposent en grande partie sur l'oral et les jeux éducatifs, qui sont une source et un facteur important pour l'apprentissage précoce des langues étrangères.

**Mots clés :** apprentissage précoce, établissements privés, méthodes d'enseignement, les jeux éducatifs.

## المخلص:

الهدف من هذا البحث هو اظهار تأثير التدريس المبكر للغة الفرنسية الاجنبية على التطور اللغوي والثقافي بين المتعلمين الجزائريين في صفوف رياض الأطفال في المؤسسات الخاصة .

من خلال هذا البحث حاولنا التطرق الى رؤية النظام التعليمي في الجزائر و الاصلاحات التي مر بها و ما هو الوضع القانوني للمدارس الخاصة بالجزائر كما درسنا الهدف من التعلم المبكر للغات عند الطفل. لقد حضرنا بعض الحصص التعليمية في المدرسة الخاصة "الريحان" لملاحظة أساسيات هذا النوع من التعلم و ما الصعوبات التي تواجهها الاستاذة من خلال تحضير الدروس في ظل انعدام الكتاب المدرسي المخصص لهذا المستوى التعليمي.

ان التلاميذ اظهروا تحفيزهم الموجه للأنشطة التعليمية المقترحة من طرف استاذتهم و التي تركز بنسبة كبيرة على المهارة الشفوية و الألعاب التعليمية التي تعتبر مصدرا و عاملا مهما للتعليم المبكر للغات الاجنبية .

**الكلمات المفتاحية:** التعلم المبكر, المدارس الخاصة, طرق التدريس, الالعب التعليمية.

## Abstract:

The aim of this research is to show the effect of early teaching of the French foreign language on the linguistic and cultural development among Algerian learners in kindergarten classes in private institutions.

Through this research, we tried to address the vision of the educational system in Algeria, the reforms it went through, and what is the legal status of private schools in Algeria. We also studied the goal of early language learning for children. We attended some educational classes at the private school « Errayhan » to notice the basics of this type of learning and what difficulties the teacher faces in preparing lessons in light of the lack of a textbook for this educational level.

The pupils showed their motivation directed to the educational activities proposed by their teacher, which are largely based on oral skill and educational games, which are a source and an important factor for early learning of foreign languages.

**Key words:** early learning, private institutions, teaching methods, educational games.

# Sommaire

<b>Dédicaces.....</b>	<b>01</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>02</b>
<b>Résumé.....</b>	<b>03</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>04</b>
<b>Introduction générale.....</b>	<b>06</b>
<b>Partie théorique.....</b>	<b>09</b>
<b>Chapitre 1 : la création des établissements privés en Algérie.....</b>	<b>10</b>
<b>Chapitre 2 : l'apprentissage précoce des langues .....</b>	<b>17</b>
<b>Partie pratique.....</b>	<b>26</b>
<b>Chapitre 1 .....</b>	<b>27</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>46</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>49</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>53</b>
<b>Illustration N°1 .....</b>	<b>56</b>
<b>Illustration N°2 .....</b>	<b>57</b>

# **INTRODUCTION GENERALE**

Les chercheurs et les pédagogues ont confirmé l'intérêt porté à l'enseignement des langues vivantes étrangères dès le plus jeune âge est enraciné dans la conviction que les jeunes enfants ont une capacité innée à acquérir n'importe quelle langue avec laquelle ils entrent en contact.

À l'âge de trois ans, l'enfant est très conscient et curieux, il pose beaucoup de questions pour comprendre les situations d'imagination, imitation et l'apprentissage des langues ...etc.

Commencer l'apprentissage d'une langue étrangère le plus tôt possible peut permettre aux enfants de maîtriser facilement d'autres langues.

Le linguiste Chomsky et le biologiste Lenneberg<sup>1</sup> estiment que cette capacité dépend des déterminants innés (gravés dans la structure du cerveau humain), mais elles seront disponibles que pendant une période relativement courte de développement personnel, ce connue sous le nom de «l'âge critique» et se réfère au comportement inné observé chez certaines espèces animales. Ce concept est particulièrement étayé par les observations suivantes la langue maternelle n'est pas acquise à l'âge normal: alors on montre Les acquisitions ultérieures ne sont possibles que si elles interviennent avant un âge limité, selon les cas, environ 6 à 8 ans, ou au début de l'adolescence.

En effet, Hélène VANTHIER précise que l'enseignement/apprentissage précoce des langues vivantes occupe déjà une place primordiale à notre époque.

*« Un apprenant de moins de douze ans est une personne en devenir et en construction. Une des spécificités les plus caractéristiques de ce public d'apprenants est liée au fait que les enfants sont en cours de développement dans tous les domaines aussi bien psychomoteurs que cognitif, affectif que langagier. » (2009, 17)<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup>Gaonac'h, D. & Macaire, D. **Les langues à l'école dès le plus jeune âge**. Paris : Cnesco. URL :[http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2019/04/190409\\_Gaonach-Macaire.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2019/04/190409_Gaonach-Macaire.pdf)

<sup>2</sup>VANTHIER, HELENE, **L'enseignement aux enfants en classe de langue**, CLE International, Paris, 2009, p17

La langue française est enseignée en Algérie comme langue étrangère à partir de la troisième année primaire, qui constitue la première étape du parcours scolaire des élèves et aussi une base pour l'apprenant, un point de départ et une ouverture sur le savoir.

Notre intérêt, à travers cette étude consiste à démontrer l'objectif de la recherche qui est le suivant :

L'impact d'un enseignement précoce du FLE dans le développement linguistique et culturel chez les apprenants algériens en classe de la maternelle dans les établissements privés.

Et cela nous incite à poser la problématique suivante :

**L'apprentissage précoce du FLE dès la maternelle dans les établissements privés reconsidérerait-il un choix de méthodes d'enseignement pratiquées efficaces qui garantirait le niveau idéal des élèves ?**

Pour apporter des réponses à notre problématique, nous allons proposer deux hypothèses que nous retiendrons dans notre enquête :

- -La première hypothèse suppose qu'il s'agit d'une utilisation adaptée d'un manuel scolaire qui pourrait améliorer les résultats des élèves dans l'avenir.
- -Cependant, la deuxième hypothèse suppose qu'un cursus garanti dans l'apprentissage du FLE chez les "primo-apprenants" dans le secteur privé dès la classe de la maternelle renverrait-il à une formation adéquate des enseignants du FLE.



## **Notre plan de travail sera comme suit :**

Dans la partie théorique, premièrement on va essayer de voir la création des établissements privés en Algérie (l'historique, les réformes du système éducatif algérien, le statut) et le règlement juridico administratif plus les obligations administratives.

Deuxièmement, on va essayer aussi de voir la définition de l'apprentissage précoce des langues, le triangle pédagogique, la définition de la maternelle, le but de commencer tôt l'enseignement bilingue et les activités proposées pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dès le jeune âge.

Dans notre partie pratique, on va présenter tout le déroulement de notre observation qui a été effectuée au sein de l'école privée « Errayhan » à Saida plus le questionnaire destiné aux enseignants du FLE et bien sûr les réponses à toutes nos questions et confirmer ou infirmer nos hypothèses que nous nous sommes supposées auparavant.

# **PARTIE THEORIQUE**

**Chapitre 1 :**  
**La création des établissements privés**  
**en Algérie**

**Introduction :** Dans nos jours, les écoles privées en Algérie ont connu une large diffusion et popularité au niveau de la société algérienne.

Ce qui motive les parents vers ce type d'établissement se sont les services fournis et la rigueur en plus de la qualité de l'enseignement qui élève le niveau de l'étudiant.

Dans ce premier chapitre on va voir un aperçu sur le système éducatif algérien et la création des établissements privés en Algérie.

## **1) L'historique :**

L'éducation en Algérie est l'un des secteurs les plus importants auxquels l'Etat accorde une grande importance à tous égards que ce soit par le budget annuel ou par l'énergie humaine.

Le système éducatif algérien est composé de quatre niveaux :

- Préparatoire.
- Fondamental (primaire et moyen).
- Secondaire.
- Enseignement supérieur.

La scolarisation en Algérie est obligatoire à partir de six ans, avant cet âge les enfants peuvent être accueillis par le secteur préscolaire (crèches/ maternelles).

Depuis 1962, le développement de système éducatif algérien a traversé trois périodes :

La politique de restauration du système colonial, puis de réforme pour maintenir l'indépendance et la confirmation du pouvoir étatique et enfin la formulation d'une politique de gestion des flux.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup>Hassan Remaoun, *L'Algérie : histoire, société et culture*, Alger, Casbah Editions, 2000

## **2) Les réformes du système éducatif algérien :**

L'Algérie a passé par plusieurs réformes du système éducatif, la première était en 1976 et la seconde a été mise en œuvre après les réformes institutionnelles qu'a connu l'Algérie au début des années 2000.

### **a) La première réforme :**

A commencé en 1976 par l'ordonnance du 16/04/1976 N°76-35 suite au début de la rupture avec le système éducatif hérité du colonialisme.

La scolarisation était divisée en années fondamentales et années secondaires.

Le cycle fondamental se compose de six années au primaire, à la fin de celui-ci l'élève passe l'examen du sixième année qui lui permet d'accéder au collège pour qu'il étudie trois années et à la fin de la neuvième année l'élève passe l'examen du brevet d'enseignement fondamental (B.E.F) qui lui permet de passer au secondaire et de choisir sa spécialité technique ou enseignement général, à la fin de ce cycle composé de trois ans les élèves passent l'examen du baccalauréat qui est le dernier examen du cycle scolaire.

### **b) La deuxième réforme :**

Après vingt ans, le système éducatif algérien a connu une nouvelle réforme qui consiste à introduire des modifications à la loi N° 76-35 du 16 avril 1976.

Les décrets présidentiels N° 2000-101 et 102 du 09 mai 2000 insistent à la création de la commission de de réforme du système éducatif.

Le nouveau système scolaire algérien se décompose comme suit :

- Le cycle primaire est composé de cinq ans à l'issue desquels les élève passent l'examen appelé toujours examen de sixième qui leur permet l'accès au cycle suivant.
- Le cycle moyen est composé de quatre ans, à la fin de ce cycle les élèves passent l'examen du brevet d'enseignement moyen (B.E.M).
- Le cycle secondaire est composé de trois ans à la fin de cette période les élèves passent l'examen du baccalauréat qui leur permet d'accéder à l'université.

La réforme du système éducatif a pour but d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'apprentissage algérien et à élever le niveau des élèves.

### **3) La création des établissements privés en Algérie :**

En Algérie l'apparition des écoles privées a commencé au début des années 2000.

La création d'une école privée nécessite une ouverture de cahier de charge élaboré par le ministère de l'éducation nationale qui implique des obligations administratives concernant :

- La structure de l'établissement (le local, les classes, le matériel).
- Le fonctionnement de côté financier, administratif et pédagogique.
- L'inscription des élèves et leur assurance.

### **4) Le règlement juridico administratif :**

Selon le journal officiel de la république algérienne N°59<sup>4</sup> : chaque école fondée par personne physique ou morale et propose un enseignement moyennant des frais est considérée comme affiliée au secteur privé et cela a été mentionné dans le deuxième article de premier chapitre de l'ordonnance n° 05-07 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005 fixant les règles générales régissant l'enseignement dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement. Où il a été déclaré ce qui suit:

Une école privée n'est créée qu'avec une autorisation du ministère de l'éducation nationale qui la concède si l'établissement répond aux conditions et que les caractéristiques sont identiques à ce qui est inclus dans le cahier de charge, et c'est ce qui a été indiqué dans l'ordonnance N° 05-07 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005.

La demande de l'autorisation de création d'un établissement privé doit être présentée par le fondateur et accompagnée d'un dossier technique qui répond aux conditions du cahier de charge cela a été mentionné aux articles 4 et 5 de la même ordonnance mentionnée.

---

<sup>4</sup>Joradp N°59, 23 août 2005, p8

## **5) Les obligations administratives :**

Selon l'arrêté du 9 Ramadhan 1425 correspondant au 23 octobre 2004 fixant le cahier des charges relatif à la création, à l'ouverture et au contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement<sup>5</sup> :

Le dossier technique accompagnant la demande comporte le présent cahier des charges dûment approuvé et signé par le fondateur, ou le cas échéant, par le responsable ayant tous pouvoirs pour représenter la personne morale et les documents administratifs suivants :

### **a) Pour les personnes physiques :**

- Un extrait d'acte de naissance.
- Un certificat de nationalité.
- Un extrait du casier judiciaire.

### **b) Pour les personnes morales :**

- Un extrait d'acte de naissance du responsable ayant tous pouvoirs pour représenter la personne morale.
- Une copie des statuts juridiques de l'organisme ou de l'association le cas échéant.

### **c) Pour le directeur :**

- Un extrait d'acte de naissance.
- Un certificat de nationalité.
- Un extrait du casier judiciaire.

Les copies certifiées conformes des diplômes d'enseignement ou de formation supérieurs et des documents attestant de l'expérience professionnelle acquise dans les activités d'enseignement ou de formation.

Un certificat médical attestant l'aptitude physique et mentale à exercer les fonctions de directeur.

---

<sup>5</sup>Joradp N°33, 8 mai 2005, p19

## **6) L'école privée en Algérie :**

Il s'agit d'un établissement privé agréé par le ministère de l'éducation nationale, son but est de former les apprenants du préscolaire jusqu'au baccalauréat tout en suivant le programme et le manuel du ministère de l'éducation nationale. A l'aide d'une équipe administrative disciplinaire et des enseignants expérimentés dans le domaine de l'éducation nationale.

Le tout dans un espace intégré doté d'équipements pédagogique modernes qui assurent le bon déroulement de l'enseignement/ apprentissage.

## **7) Le statut de l'école privée en Algérie :**

Le président de l'Anepa (Association nationale des écoles privées agréées) S. Ait Ameur a déclaré<sup>6</sup>: "On est traité comme des simples commerçants, il n'y a pas de différence entre une école privée et une boucherie. "

L'école privée en Algérie essaye de trouver sa place dans le système éducatif algérien, mais elle est souvent injustement accusée par la pratique du commerce.

Il juge qu'il faut examiner de nouveau le cahier des charges des écoles privées et définir leur statut.

Malgré la discipline et qualité de l'enseignement proposé en secteur privé, Le fait qu'une école privée soit ouverte est considéré comme une activité du commerce. Jusqu'à la régularisation qui été fait en 2005 par le ministère de l'éducation nationale.

Le président de l'Anepa a déclaré que la société algérienne a un problème de ne pas accepter l'enseignement privé malgré sa contribution au développement du secteur de l'éducation.

---

<sup>6</sup> Rima, 2014, {les écoles privées refusent d'être les commerçants : « nous voulons un statut! ».} Algérie360°  
URL : <https://www.algerie360.com/les-ecoles-privées-refusent-detre-des-commerçants-nous-voulons-un-statut/>  
[Consulté le 20 juin 2021].



**Conclusion :** Pour conclure on peut dire que l'ouverture d'une école privée en Algérie nécessite un cahier de charge et un budget pour la financer mais cette dernière n'a pas encore trouvé son statut final dans le système éducatif et pour cela l'Anepa demande une nouvelle analyse de cahier de charge pour définir le statut des écoles privées.

# **Chapitre2 :**

## **L'apprentissage précoce des langues**

**Introduction :** Dans ce deuxième chapitre, on va définir dans un premier temps les premières notions de base en ce qui concerne l'apprentissage précoce et pourquoi les chercheurs insistent sur l'intérêt de commencer tôt l'enseignement bilingue. Ensuite on va entamer les activités proposées pour ce type d'apprentissage et le rôle des jeux éducatifs dans la classe du FLE.

## **1) Qu'est-ce qu'un apprentissage précoce des langues ? :**

L'apprentissage précoce des langues est le fait qu'un enfant apprenne une seconde langue que sa langue maternelle à un âge précoce c'est-à-dire avant sa scolarité ce genre d'apprentissages se fait au niveau des maternelles.

### **a) Définition du verbe apprendre :**

Le terme Apprendre vient du latin populaire « *apprehendere* » qui signifie concevoir, saisir, comprendre. Il date du Xe siècle.

Selon le dictionnaire Larousse<sup>7</sup> le verbe apprendre veut dire ; acquérir par l'étude, par la pratique, par l'expérience d'une connaissance, un savoir-faire, quelque chose d'utile.

### **b) Définition du mot précoce :**

Selon le Petit Robert<sup>8</sup> le mot précoce est défini : « mûr avant le temps normal ».

Donc l'apprentissage précoce est une introduction à l'enseignement des langues aux jeunes enfants dès le préscolaire c'est-à-dire à partir de l'âge de trois ans.

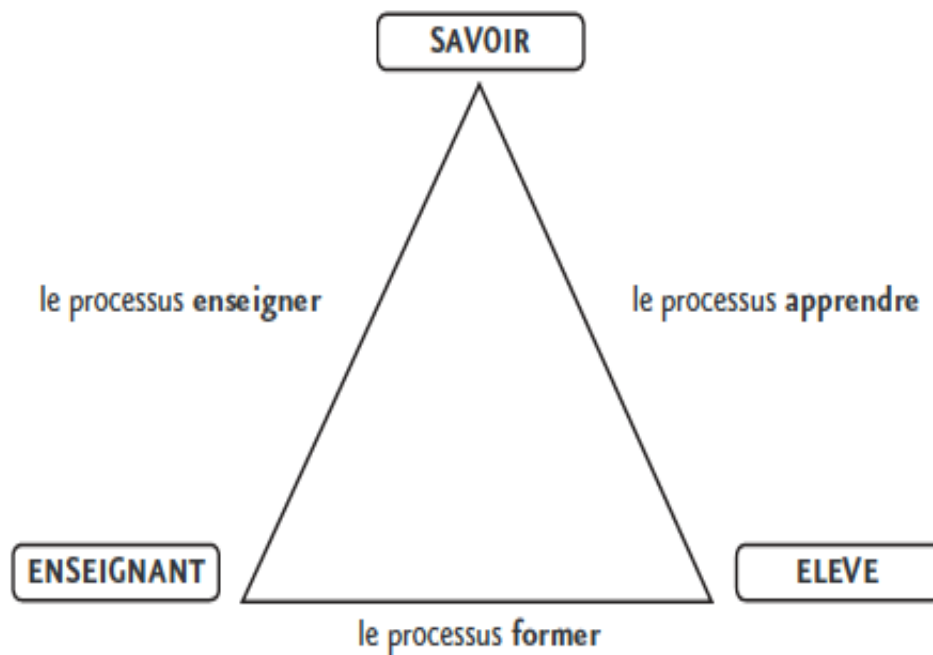
Les chercheurs et les pédagogues ont confirmé que cet apprentissage aide à développer l'enfant physiquement et intellectuellement, parce ce que le jeune enfant à cet âge (trois ans) possède un cerveau flexible qui lui facilite l'acquisition de deux langues simultanément sans avoir des difficultés.

---

<sup>7</sup>Dictionnaire petit Larousse

<sup>8</sup>Le Robert, Dictionnaire de français,

## 1) Le triangle pédagogique :



Jean Houssaye<sup>9</sup> a résumé la situation pédagogique par un triangle. À partir de ce dernier on peut dire que pour créer un savoir, il doit y avoir trois les éléments de base qui sont : le savoir, l'élève et l'enseignant. C'est le fait d'apprendre un élève et le former.

## 2) Qu'est-ce qu'une maternelle ?

Selon le dictionnaire petit Larousse<sup>10</sup> : la maternelle est un établissement mixte de première éducation destiné à recevoir les enfants de deux à six ans.

L'école maternelle est un établissement qui accueille les enfants de 3 à 6 ans, elle assure une prise en charge des enfants dont les parents exercent ou non une activité professionnelle.

---

<sup>9</sup>Jean Houssaye, *Le triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire*, Peter Lang, Berne, 2000 (3<sup>e</sup> Éd., 1<sup>re</sup> Éd. 1988)

<sup>10</sup>Dictionnaire petit Larousse

Son rôle est de les socialiser, familiariser avec le monde de l'éducation et les préparer aux apprentissages fondamentaux de la lecture, l'écriture et du calcul. Pour les initier progressivement à la scolarité elle rend l'enfant responsable par lui donner certaines activités.

L'enfant va avoir des relations avec les autres enfants de même âge cela va lui aider à créer un autre monde hors sa maison.

### **3) L'éducatrice en maternelle :**

C'est la personne qui prend en charge les petits enfants, elle les encourage à apprendre et à développer leurs compétences.

Elle est le modèle qui inspire les enfants par son comportement, gestes, sa parole et sa présence.

Elle est la deuxième maman pour les enfants, elle les aide à intégrer le milieu social et à créer des relations amicales avec leurs camarades.

### **4) Pourquoi commencer tôt l'enseignement bilingue ?**

Le professeur Gilbert Dalgalian<sup>11</sup> psycholinguiste spécialisé dans les apprentissages précoces des langues affirme que l'apprentissage précoce est un formateur du cerveau peu importe la langue choisie c'est l'âge de l'apprentissage qui joue le rôle du formateur. Tant que l'enfant n'a pas dépassé l'âge de sept ans l'apprentissage précoce d'une langue a une valeur formatrice pour son cerveau et beaucoup plus profonde, plus durable et plus riche.

Selon Jean Piaget, le bilinguisme dans l'enfance ne retarde pas l'acquisition du langage parce qu'à l'âge de 3 ans l'enfant a toute la souplesse intellectuelle pour apprendre n'importe quelle langue étrangère, il va acquiescer un accent correct.

---

<sup>11</sup>Entretien avec le professeur DALGALIAN Le point de vue d'un psycholinguiste [En ligne], consulté le 01 juillet 2021. URL : [http://www.cndp.fr/crdp-toulouse/IMG/pdf/entretien\\_dalgalian.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-toulouse/IMG/pdf/entretien_dalgalian.pdf)

Un enfant est capable de mémoriser deux langues d'une manière simultanée dans une même région de l'écorce cérébrale, en utilisant un seul groupe de neurones contrairement aux adultes qui acquièrent la deuxième langue en la stockant dans une section différente.

L'enfant qui aura appris très tôt une langue étrangère n'aura pas de blocage, qui gêne l'apprentissage. Même au côté de sa personnalité il prouvera une ouverture d'esprit.

### **5) L'enseignement du français langue étrangère en maternelle :**

L'enseignement/apprentissage des langues étrangères est un domaine qui est toujours en voie de développement. Enseigner le français langue étrangère en maternelle vise à entrer l'enfant dans le bain linguistique et à acquérir les premières bases de cette langue dès son jeune âge.

Il est nécessaire d'apprendre une deuxième langue en maternelle parce qu'à l'âge de 3-4 ans (l'âge précoce) l'enfant a toutes les capacités d'acquérir facilement grâce à sa souplesse intellectuelle.

Les enseignants de la maternelle proposent des activités de communication à leurs apprenants qui leur permettent de développer la compétence de l'oral et la lecture.

Grâce à ces activités l'apprenant ne maîtrise pas seulement la langue mais aussi la culture qui lui ouvert sur le monde.

### **6) Les activités proposées pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dès le jeune âge (l'oral) :**

Les enfants sont connus par leur amour aux jeux, les activités proposées au sein de la maternelle permettent à l'enfant de travailler son imagination et développer sa créativité.

### **a) Les activités ludiques :**

Selon Jean Château<sup>12</sup> « le jeu est le travail de l'enfant » les activités ludiques sont considérées comme un moyen d'apprentissage très efficace, elles permettent aux apprenants de mieux se développer et au même temps est une façon pour l'enseignant de camoufler les cours ennuyants pour ses apprenants. Car elles représentent un moyen très efficace de motivation chez l'apprenant. Cette méthode aide beaucoup l'enseignant à attirer l'attention de ses apprenants durant la séance et de mieux concentrer car l'enfant est toujours attiré par tout ce qui est jeu.

Les activités ludiques est un excellent outil pédagogique qui permet d'atteindre des objectifs plus rapidement que les méthodes d'apprentissage classiques.

### **b) Les comptines / les chants :**

Dans la maternelle les comptines prend une grande place au processus d'apprentissage.

Les comptines attirent l'attention des enfants et leur permettent d'apprendre des nouveaux mots tout en créant une ambiance et une joie dans la classe. Et elles favorisent la participation de tous, même des plus timides.

Le chant est un excellent moyen qui développe la prononciation et enrichi le vocabulaire de l'enfant grâce à sa structure répétitive. Il doit être simple, court et facile qui traite des sujets adéquats à l'âge de l'apprenant.

---

<sup>12</sup>CHATEAU, J., L'enfant et le jeu, 1954, p.12.

### **c) La mimique :**

Autrement dit la gestuelle, est un ensemble de gestes expressifs (grimaces) utilisé généralement par les enseignants des langues en classe pour faciliter le décodage des informations et la mémorisation des nouveaux mots aux apprenants.

### **d) Les images :**

L'image est un support didactique qui occupe une place importante au niveau d'apprentissage des langues.

Elle est devenue un moyen de communication qui permet le transfert des connaissances et l'installation des situations de communications en classe.

L'image favorise les échanges verbaux et la prise de la parole entre les apprenants.

Elle perfectionne les acquisitions linguistiques des apprenants et permet de travailler le côté communicatif.

### **e) Le dessin :**

Le dessin est une activité qui permet à l'enfant de s'exprimer ce qui a dans son imagination et de développer son esprit créatif.

Dans les crèches la séance de dessin demande le matériel (le papier à dessin, les crayons à couleurs, la peinture...etc.) et un milieu dans lequel l'enfant se sent libre.



## **7) Le rôle des jeux éducatifs dans une classe de FLE:**

### **a) La motivation :**

La motivation est considérée comme l'essence de l'apprentissage, elle donne l'envie d'accomplir les tâches et à avancer dans le processus d'apprentissage.

La motivation de l'apprenant est le plus grand défi de l'enseignement actuel, l'enseignant doit savoir ce qui pousse son apprenant à poursuivre une activité durant la séance.

L'activité ludique est une source de motivation et de plaisir dans le parcours enseignement/apprentissage parce qu'elle rend l'apprentissage plus motivant et différent de la méthode classique.

### **b) Développement de l'imagination et de l'esprit créatif :**

L'enfant est né avec un grand nombre de neurones, pour établir des connexions entre ses neurones il est important de développer le réseau synapse qui est le premier responsable de ces connexions.

Le développement du réseau synaptique d'un enfant est le fait d'inculquer les capacités mentales telles que toucher, bouger... de mouvements, bruits, sons etc... . Avec les répétitions il s'améliore et crée des nouvelles structures rythmiques.

Donc à travers l'imagination et la créativité le réseau synaptique s'améliore et devient plus actif.

Dans cette auto-construction le jeu apparaît comme une activité très importante pour assurer le développement de l'enfant.

### c) Développement de la personnalité de l'enfant :

En classe, l'enfant est affecté par le comportement de son enseignant et par le support pédagogique utilisé lors de la construction de son savoir comme les jeux.

Le jeu pour l'enfant n'est pas seulement un moyen de détente et de loisirs, à travers le jeu l'enfant apprend, découvre et explore. Il se socialise avec le monde et les différentes cultures sans oublier qu'il améliore ses compétences langagières de communication par la prise de la parole.

**En conclusion**, l'apprentissage précoce de la langue est recommandé par les pédagogues parce que tant que l'enfant commence l'apprentissage à un jeune âge il maîtrisera mieux la langue.

L'apprentissage précoce de la langue est caractérisé par l'utilisation des activités ludiques et la compétence orale.

# **PARTIE PRATIQUE**

# **CHAPITRE 1**

## **Introduction :**

A l'âge précoce, l'intelligence de l'enfant l'aide à apprendre des différentes langues et cultures d'autres.

Les crèches et les jardins d'enfants utilisent le mode ludique pour promouvoir ce type d'apprentissage (Jeux, comptines, images...) Parce que les enfants passent le plus clair de leur temps dans les crèches.

L'absorption des langues étrangères dès le plus jeune âge est une stratégie éducative qui permet aux enfants de s'intégrer dans un monde plein de développement et de créativité.

Alors les enfants ont le don d'apprendre les langues collectivement. Maintenant les parents algériens accordent de l'importance à l'apprentissage des langues étrangères à leurs enfants.

## **Description du corpus :**

L'objectif désigné à ce chapitre pratique de notre recherche est de pouvoir apporter des éléments de réponse à notre problématique.

Nous avons d'abord réalisé une description de l'enquête. Celle-ci est structurée autour de deux parties :

La première, une observation non participante dans la classe préparatoire du FLE dans l'école privée « Errayhan » à la wilaya de Saïda. Nous avons assisté à trois séances pédagogiques avec l'éducatrice pour voir comment ça se passe le déroulement des activités destinées à ce type d'apprentissage.

La deuxième consiste un questionnaire adressé à deux éducatrices du FLE dans l'établissement privé « Errayhan ».

Il est composé de 12 questions qui pourraient nous aider à collecter des informations de réponses à propos de notre problématique.

## **Le public visé (échantillon) :**

Nous avons choisi comme échantillon de notre recherche la classe préparatoire de l'école privée « Errayhan », qui comporte un effectif de 15 élèves, réparti comme suit 12 filles et 03 garçons, âgés entre 04 ans et 07 ans.

Nous avons été obligé de changer le cycle parce que le public cible (les élèves entre 03 à 05 ans) est indisponible au niveau des établissements privés qui se trouvent à la wilaya de Saïda.

## **Lieu de l'enquête :**

Pour la réalisation de notre expérimentation, nous avons ciblé comme lieu de déroulement de l'enquête l'école privée « Errayhan » située à Saïda plus précisément à la rue Frantz Fanon.

Et pour les enseignants nous avons travaillé avec une seule enseignante qui a accepté de participer à notre enquête.

## **Présentation du questionnaire :**

Le but du questionnaire est de collecter le maximum d'informations sur le profil de l'éducatrice et la méthode d'enseignement adoptée dans la classe préparatoire du FLE.

Le questionnaire été adressé à deux éducatrices chargées d'enseigner le FLE à l'établissement « Errayhan ».

Il est composé de 12 questions, questions sur le profil de l'éducatrice et d'autres d'ordre pédagogique réparti comme suit :

9 questions fermées (QCM) et 3 questions ouvertes.

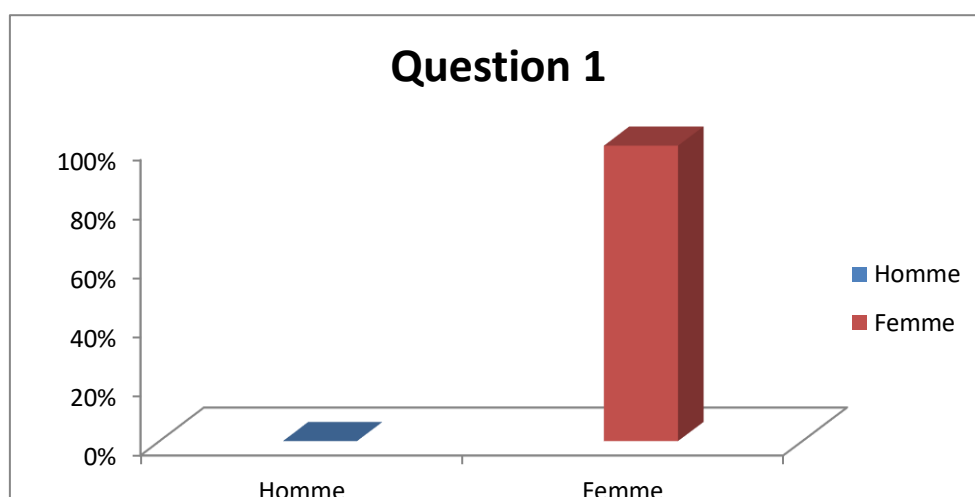
## Analyse et interprétation des résultats :

Après la récupération des copies du questionnaire posé aux éducatrices nous allons analyser les contenus.

**Question1:** les profils des enquêtés :

Sexe	Femme	Homme
Nombre	02	00
%	100	00

**GRAPHIQUE 1 :**



### Résultat :

Par le graphique, ci-dessus, nous constatons que les deux enquêtés sont des femmes.

### Commentaire :

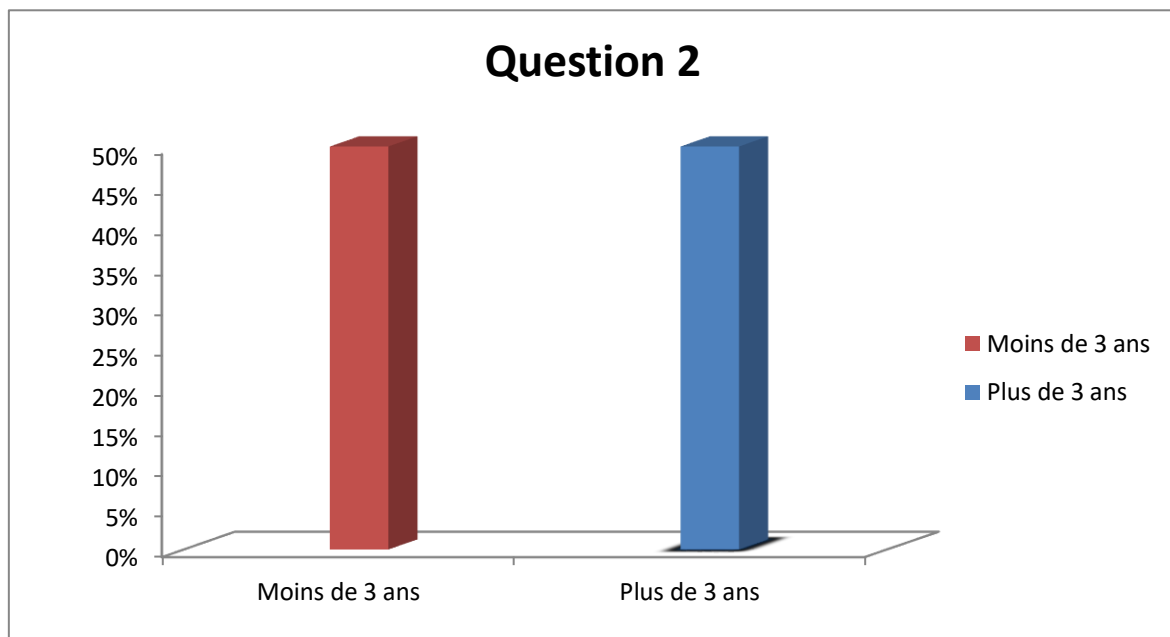
Nous pouvons dire ici que l'éducatrice joue le rôle de la deuxième maman, elle est plus proche à ses élèves et cela a pour but de favoriser leur sécurité.

**Question 2 :** Combien d'années d'expérience avez-vous en tant qu'enseignant(e) de français ?

**Les réponses :**

Réponses	Nombres de réponses	Pourcentage
Moins de 3 ans	1	50 %
Plus de 3 ans	1	50 %

## GRAPHIQUE 2



### Commentaire :

Nous constatons que l'éducatrice 1 est encore nouvelle dans le domaine de l'enseignement de la langue française par contre l'éducatrice 2 à une expérience de 4 ans.

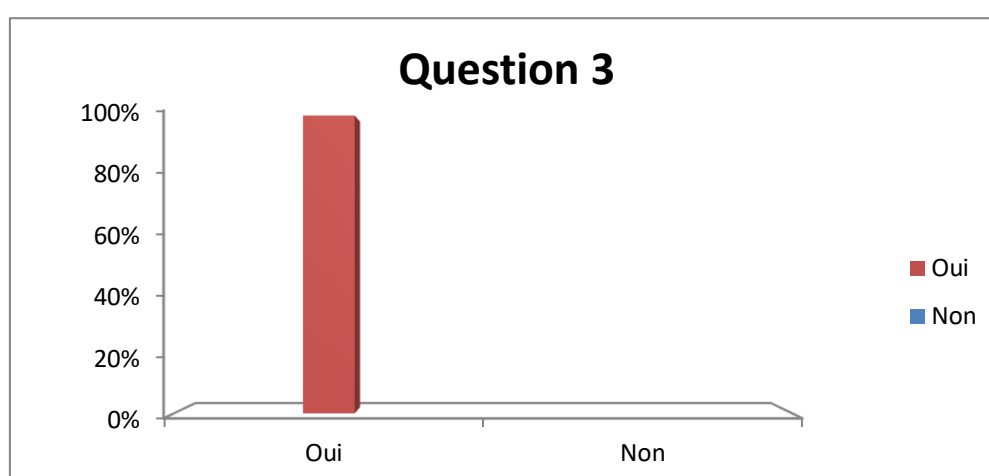


**Question 3 :** Avez-vous déjà reçu une formation FLE pour enseigner le français ?

**Les réponses :**

<b>Formation reçue</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>%</b>
	2	0	100

**GRAPHIQUE 3 :**



**Commentaire :**

Selon le graphique ci-dessus, nous constatons que les deux éducatrices sont formées.

**Question 4 :** Si oui laquelle ?

**Les réponses :**

<b>Enquêtées</b>	<b>Diplôme</b>
Educatrice1	Master en Didactique du FLE
Educatrice2	Licence en FLE

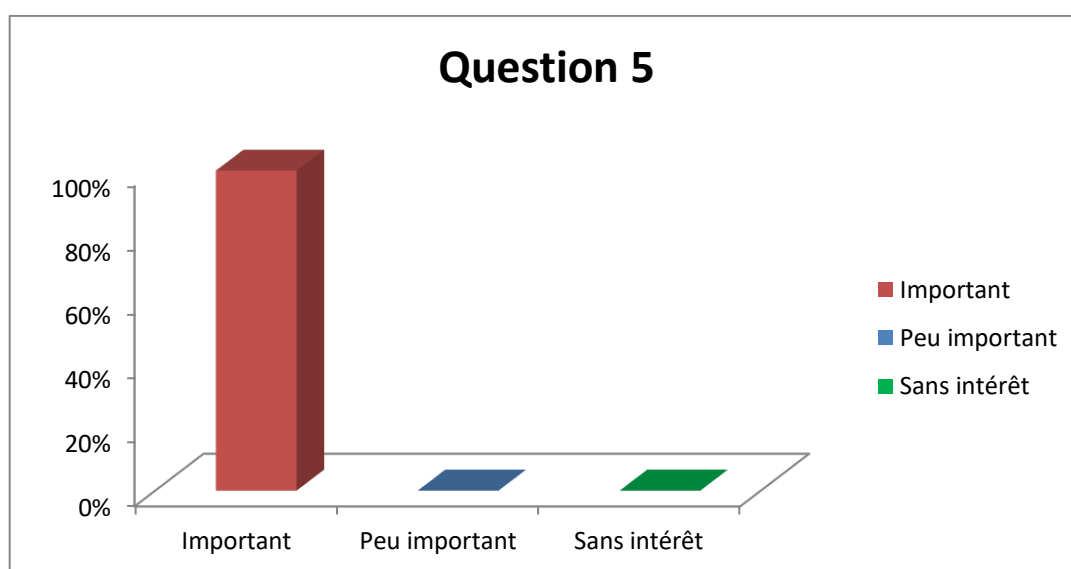
**Commentaire :** Nous avons remarqué que les deux enseignantes sont diplômées en spécialité du FLE : la première a un degré de Master et la deuxième a une Licence.

**Question 5** : Comment considérez-vous l'enseignement précoce FLE ?

**Les réponses :**

Réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Important	2	100%
Peu important	0	0%
Sans intérêt	0	0%

**GRAPHIQUE 5**



**Commentaire :**

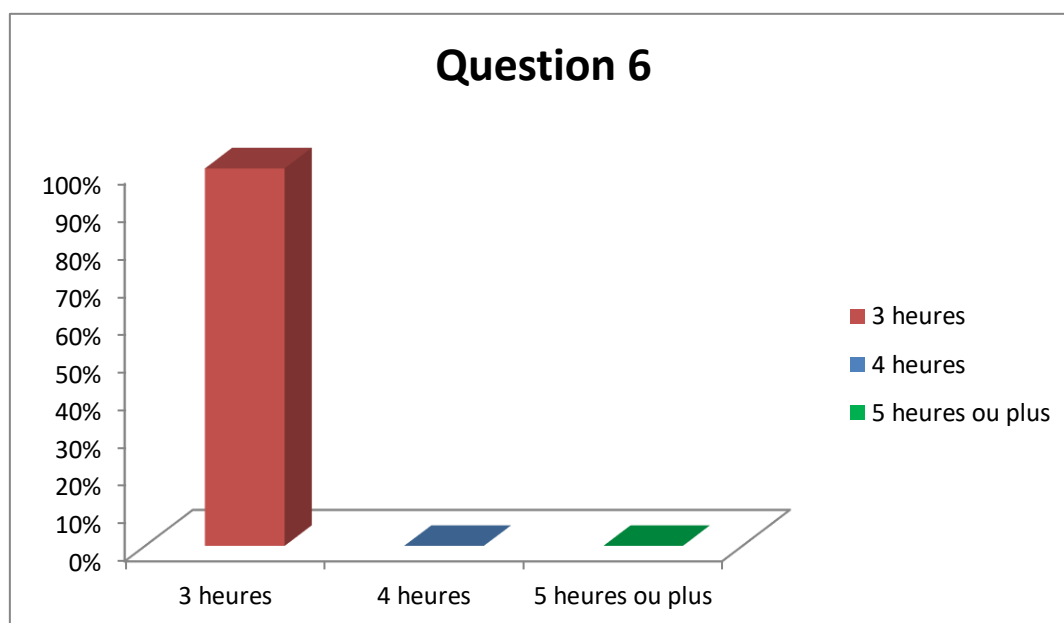
Nous remarquons que, les deux éducatrices trouvent que l'enseignement précoce du FLE est important parce qu'il aide l'enfant à mieux maîtriser la langue.

**Question 6 :** Combien d'heures par semaines les élèves suivent-ils des cours en français ?

**Les réponses :**

Réponses	Nombre de réponses	pourcentage
3 heures	2	100%
4 heures	0	0%
5 heures ou plus	0	0%

**GRAPHIQUE 6**



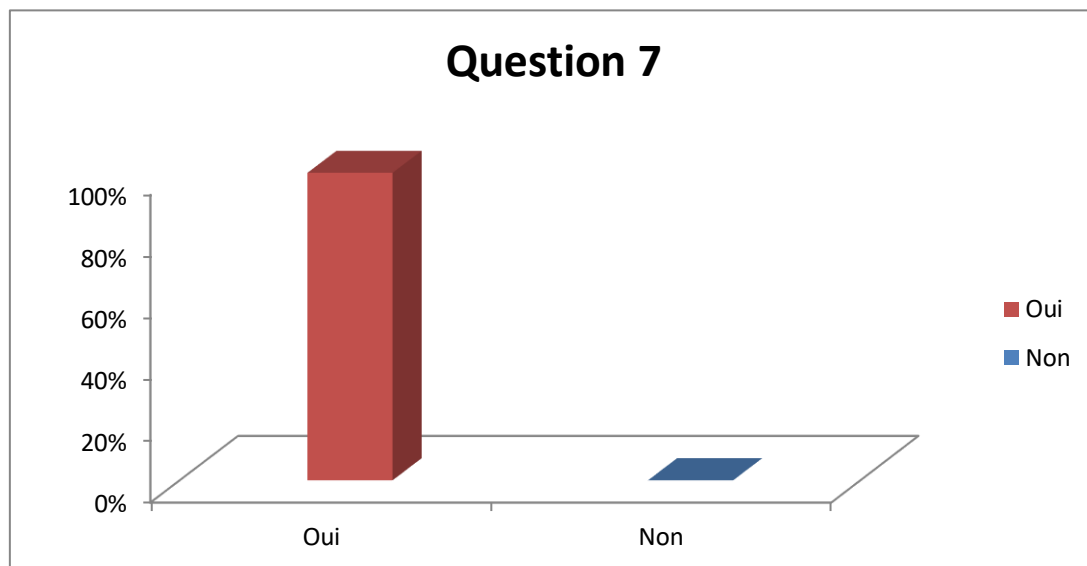
**Commentaire :**

Selon les réponses collectées, nous constatons que les éducatrices affirment que le nombre d'heures proposé est suffisant pour leurs apprenants.

**Question 7 :** Pensez-vous que ce nombre d'heures est suffisant pour la bonne acquisition des compétences nécessaires ?

Réponses	Nombre de Réponses	Pourcentage
Oui	2	100%
Non	0	0%

**GRAPHIQUE 7**



**Commentaire :**

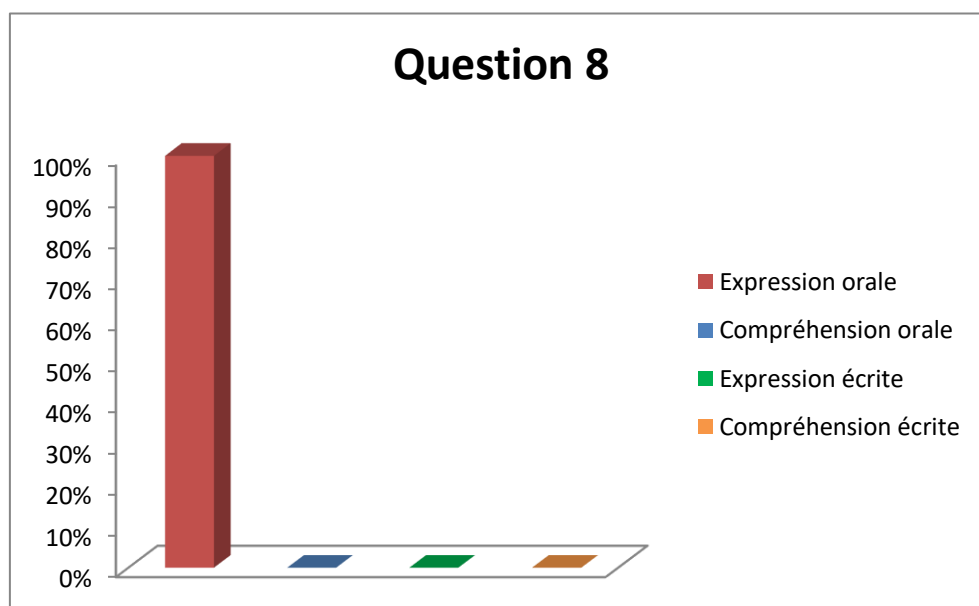
Nous constatons que les éducatrices affirment que le nombre d'heures proposé est suffisant pour leurs apprenants.

**Question 8 :** Quelle compétence privilégiez-vous dans l'apprentissage du français par vos élèves ?

**Les réponses :**

Réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Expression orale	2	100%
Compréhension orale	0	0%
Expression écrite	0	0%
Compréhension écrite	0	0%

### GRAPHIQUE 8



**Commentaire :**

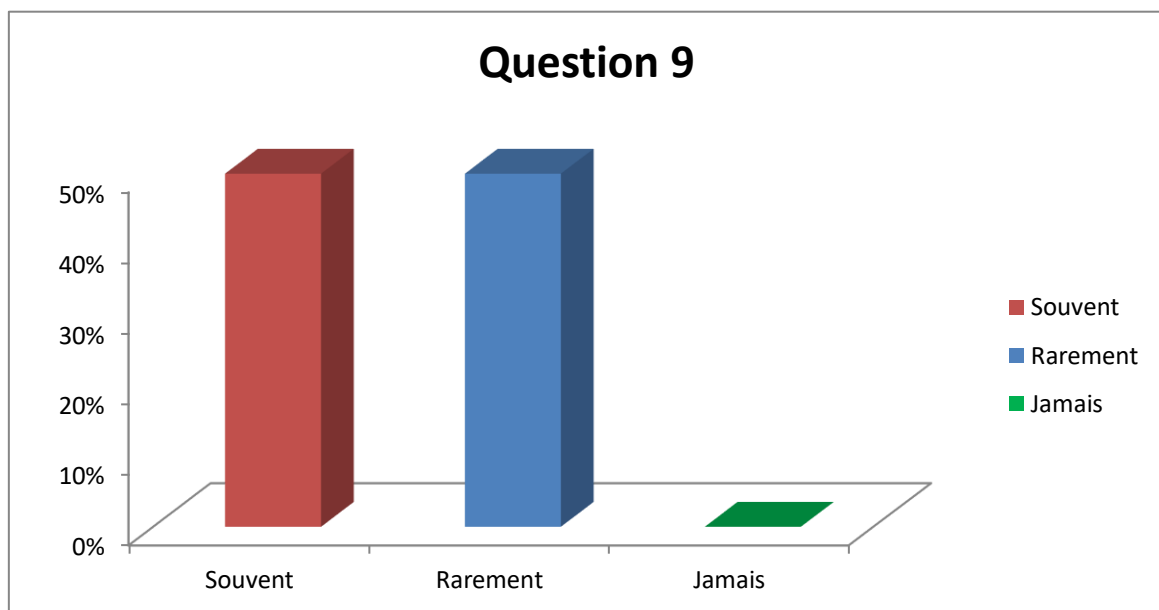
Nous observons que les deux éducatrices donnent de l'importance à l'expression orale et elles trouvent que l'élève a besoin de produire plus que de comprendre.

**Question 9 :** Faites-vous recours à la langue maternelle des élèves dans le cours de Français ?

**Les réponses :**

Réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui, souvent	1	50%
Oui, rarement	1	50%
Non, jamais	0	0%

**GRAPHIQUE 9**



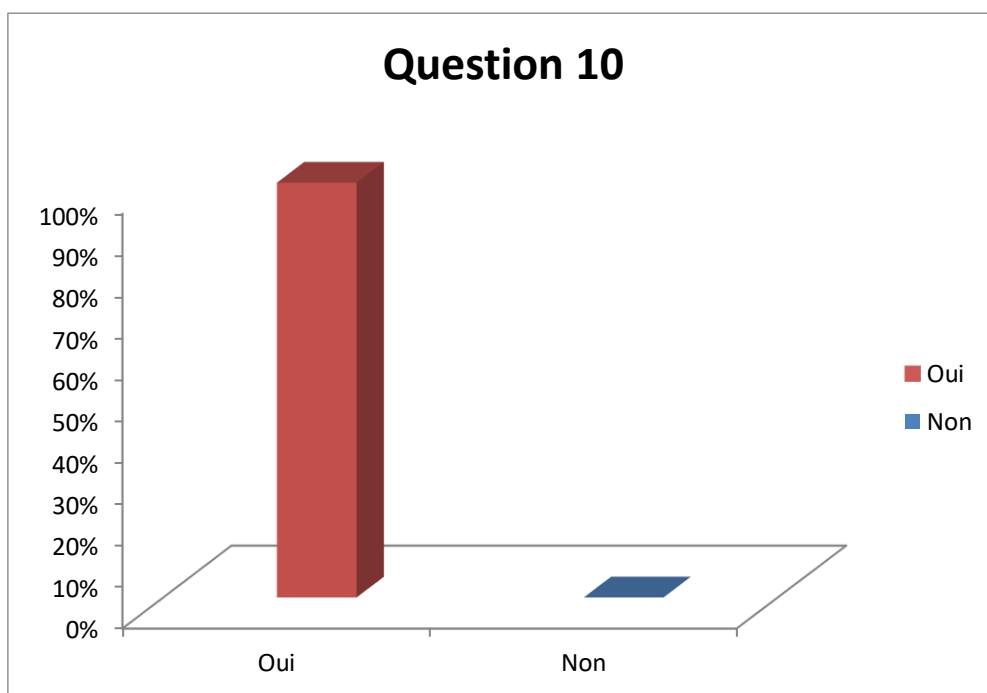
**Commentaire :**

Selon les réponses, nous constatons que la traduction est un élément nécessaire dans le début de l'apprentissage de la langue étrangère, elle aide à comprendre le sens des nouveaux mots.

**Question 10 :** D'après vous, est ce que les jeux aident les enfants à apprendre les langues ?

Réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	2	100%
Non	0	0%

**GRAPHIQUE 10**



**Commentaire :**

D'après les résultats obtenus, nous constatons que les jeux éducatifs jouent un rôle dans l'apprentissage précoce de la langue étrangère.

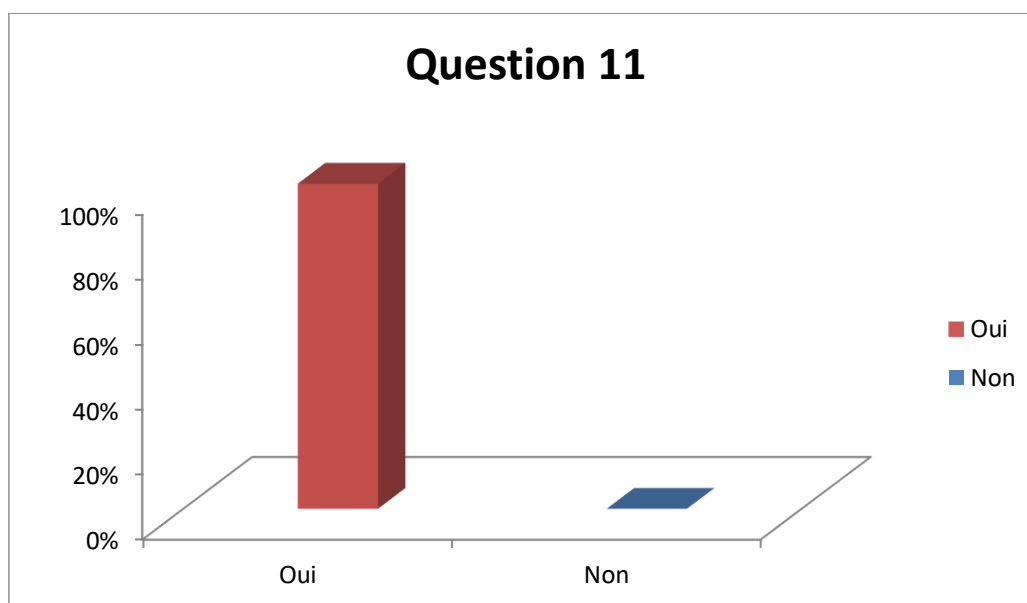
**Question 11 :** Rencontrez-vous des difficultés de choix des cours adéquats aux niveaux de vos apprenants ? Pourquoi ?

Réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	2	100%
Non	0	0%

**Pourquoi ? :**

Educatrices	Réponses
<b>E1 :</b>	Parce que c'est difficile de trouver des activités qui correspondent aux niveaux des élèves, lors de la préparation des cours je fais beaucoup d'efforts pour adapter les activités à l'âge de mes élèves.
<b>E2 :</b>	Parce que je travaille sans un manuel qui pourrait me guider vers le choix des cours, je suis obligée de faire un programme adéquat à le niveau de mes élèves.

**GRAPHIQUE 11**





**Commentaire :**

100% des éducatrices affirment qu'elles trouvent des difficultés de choix des cours adéquats aux niveaux de leurs apprenants. Cela est dû au manque d'un manuel scolaire destiné à ce niveau.

**Question 12 :** D'après vous, est-ce que l'apprentissage précoce du FLE nécessite un manuel scolaire ? Pourquoi ?

**Réponses :**

<b>Educatrices</b>	<b>Réponses</b>
<b>E1 :</b>	Oui, il nécessite un manuel car il va avoir un programme sur lequel je vais travailler et cela facilite ma tâche.
<b>E2 :</b>	Oui, le manuel est un support indispensable qui améliore la qualité de l'enseignement.

**Commentaire :**

Selon les réponses obtenues, nous constatons que l'apprentissage précoce en Algérie nécessite un manuel qui va aider les enseignants à suivre le bon chemin lors de la préparation des cours destinés à leurs apprenants.

On peut dire que le manuel scolaire est un outil d'apprentissage incontournable pour l'enseignant et l'enseigné.

## **Le déroulement des séances en classe :**

Nous avons assisté à trois séances dont le but est d'observer comment se passe l'apprentissage précoce du FLE dans l'établissement privé

De ce fait nous allons les reproduire comme suit :

### **La première séance : découvrir les fruits et légumes**

**Durée : 1h**

#### **Objectifs:**

- \_ Découvrir les noms des fruits et légumes en français.
  
- \_ Développer la compétence visuelle.
  
- \_ Élaborer le champ lexical en lien avec les activités.

### **Le déroulement de l'activité :**

L'éducatrice a accroché des photos de fruits et légumes sur le tableau (Illustration N°1), ensuite elle a demandé aux enfants de les nommer un par un, ce que nous avons remarqué ici c'est que les enfants ne connaissent pas les mots en français, ils répondent spontanément en langue maternelle et après l'éducatrice leur donne le nom de chaque fruit et légume en français et les enfants répètent derrière elle pour mémoriser les nouveaux termes.

Il est bien clair que la neuvième question qui a été posée en questionnaire est bien appliquée dans cette séance.

On peut dire ici que la langue maternelle est un moyen qui facilite l'apprentissage de la langue étrangère et l'éducatrice affirme que le retour à la langue maternelle durant le cours est obligatoire surtout au début d'apprentissage car il permet aux apprenants de comprendre la signification de chaque nouveau mot et pour qu'il ne sent pas perdu durant le cours.

## **La deuxième séance : découvrir les goûts**

**Durée :** 1h

### **Objectifs :**

- \_ Reconnaître les différents goûts.
  
- \_ Trier les aliments selon leur goût sucré et salé.

### **Le déroulement de l'activité :**

L'éducatrice a commencé la séance par la distribution des fiches préparées (IllustrationN°2), elles sont composées d'un tableau divisé en deux sections : salé et sucré

Sous le tableau il y a les images des aliments, l'éducatrice a expliqué à ses apprenants quelle la différence entre le salé et le sucré et elle fait appel à la langue maternelle souvent durant l'explication pour qu'ils peuvent comprendre.

Ensuite elle a demandé de ses apprenants de découper les images des aliments et de coller chaque aliment sur le tableau selon son goût

Ce que nous avons constaté ici c'est que les enfants ont été très motivés à faire cette activité parce qu'ils aiment tous ce qui est jeu, image et couleur ça donne envie d'apprendre et de ne pas s'ennuyer.

## **La troisième activité : apprendre à compter**

**Durée : 1h**

### **Objectifs:**

\_ Apprendre à compter en utilisant la comptine.

<b>Comptine</b>
1, 2, 3, dans mon chapeau chinois, 4, 5, 6, il y a trois cerises, 7, et 8 tu viens je t'invite, 9 et 10, miam miam quel délice !

### **Le déroulement de l'activité :**

Comme nous l'avons déjà cité dans la partie théorique, la comptine attire l'attention des enfants dans la classe et favorise leur participation.

C'est ce que nous avons remarqué durant cette séance. Apprendre par l'utilisation des comptines est une méthode utilisée dans cette école. L'éducatrice utilise un amplificateur pour la diffusion de la comptine, et elle fait pause pour qu'elle répète le couplet devant ses apprenants pour leur permettre de suivre et de répéter après elle. Cette méthode aide les enfants à se repérer et à mieux mémoriser la comptine sans oublier qu'elle crée une ambiance dans la classe.

L'éducatrice propose aussi des exercices de dessin des bonbons et demande de compter combien de bonbons dans chaque photo ? L'enfant compte par ses doigts et répond et l'éducatrice écrit la réponse sur le cahier de chaque un. Ce que nous observons dans cette séance c'est que l'éducatrice se base sur l'expression orale.

## **Qu'est-ce que l'oral ? :**

Selon le petit Larousse, l'oral signifie « fait de vivre voix, transmis par la voix (par opposition à écrit). Témoignage oral, tradition oral, qui appartient à la langue parlée ».

Selon le dictionnaire de la langue française (1996), le terme " oral " renvoie à tout ce qui est transmis ou exprimé par les organes phonatoires par opposition à l'écrit.

## **L'importance de l'oral en classe du FLE :**

L'oral a toujours fait partie de la didactique du FLE.

L'expression orale en classe est une pratique importante qui permet à l'apprenant de s'exprimer et d'échanger la parole avec sa maîtresse et ses camarades et construire son savoir.

L'oral est un moyen de communication utile dans le contexte scolaire qui aide l'apprenant à construire son savoir. Il permet à l'éducatrice de vérifier les compétences langagières de ses apprenants à travers les activités proposés et la participation en classe.

Le développement des compétences orales est l'un des objectifs principal de l'apprentissage du FLE en maternelle.

Il est important de travailler cette capacité avec les apprenants pour qu'ils puissent améliorer leur pratique de la langue et pour que l'apprenant ose prendre la parole devant le public sans timidité.

L'oral est présent quotidiennement dans la maternelle par les activités de comptines et chants aussi par l'échange oral entre l'éducatrice et les apprenants.

## **Conclusion :**

Après l'analyse des résultats de questionnaire et l'observation des séances pédagogiques. Nous avons constaté que l'éducatrice aide les enfants à apprendre le FLE par l'utilisation des jeux éducatifs et elle fait appel à la langue maternelle souvent, mais son obstacle est la difficulté de préparation des cours sans l'aide d'un manuel qui pourrait lui faciliter la tâche.

## **La synthèse générale :**

Nous avons mené une étude qui vise à mettre l'accent sur l'apprentissage précoce du FLE dans les établissements privés plus précisément la classe préparatoire de l'école privée « Errayhan ».

A travers le questionnaire destiné aux éducatrices, nous avons pu avoir les données sur leurs profils, la méthode d'enseignement utilisée pour ce type d'apprentissage et les difficultés qu'elles trouvent les éducatrices lors de la préparation des cours et cela est dû au manque d'un manuel scolaire pour ce niveau qui pourrait faciliter le travail.

D'après les séances observées, nous avons constaté que l'éducatrice utilise les activités ludiques comme méthode d'enseignement pour ce type d'apprentissage, elle précise que l'apprentissage chez l'enfant doit être amusant par ce que l'enfant apprend par plaisir et le meilleur moyen d'apprentissage pour l'enfant c'est le jeu. Il peut apprendre ce que tu veux lui apprendre il suffit juste créer une bonne atmosphère d'apprentissage.

Nous avons constaté aussi que l'éducatrice fait appel à la langue maternelle durant le cours pour qu'elle aide ses apprenants à être bilingue.

En plus de l'utilisation des jeux et de la langue maternelle, la pratique de l'oral et bien présente dans cette classe et l'éducatrice essaie d'améliorer le niveau de ses apprenants en proposant toujours des nouvelles activités adaptés à leur âge et leurs niveaux.

# **CONCLUSION GENERALE**

Notre recherche a pour but de mener une étude sur l'apprentissage précoce d'une langue étrangère dès la maternelle plus précisément le cas des établissements privés en Algérie.

Ayant pour souci de répondre à notre problématique de départ proposée comme suit **«L'apprentissage précoce du FLE dès la maternelle dans les établissements privés reconsidérerait-il un choix de méthodes d'enseignement pratiquées efficaces qui garantirait le niveau idéal des élèves ?»**

Nous avons choisi de répartir notre étude en trois chapitres : les deux premiers concernent la partie théorique et le dernier la partie pratique.

Dans le premier chapitre qui s'intitule : la création des établissements privés en Algérie nous avons parlé de l'historique de l'éducation en Algérie, les réformes du système éducatif algérien et le règlement juridico administratif pour la création d'une école privée.

Dans le deuxième chapitre intitulé l'apprentissage précoce des langues nous avons cités des définitions qui concerne ce type d'apprentissage, quel est le but de cet apprentissage et aussi quelles sont les activités proposées pour l'apprentissage précoce du FLE ?.

Le troisième chapitre de ce travail concerne la partie pratique, Afin de voir réellement ce qui se passe dans cet apprentissage, nous avons assisté à trois séances pédagogique dans la classe préparatoire du FLE dans l'école privée « Errayhan ». Dans lesquelles nous avons constaté que dans l'apprentissage précoce du FLE, l'éducatrice base sur l'oral et les activités ludiques comme support pédagogique qui aide l'enfant à apprendre la langue par le jeu, sans aucune obligation l'enfant se sent libre et motivé d'apprendre et de développer sa personnalité et son esprit de créativité.

Nous avons aussi fait l'analyse des résultats de questionnaire qui été adressé a deux éducatrices chargées de l'enseignement du FLE. Nos données ont été représentées sous forme des graphiques. Cette analyse a pour but de découvrir le profil de l'éducatrice, la méthode d'enseignement adoptée dans la classe préparatoire du FLE et les difficultés qu'elles trouvent les éducatrices lors de la préparation des cours.



Pour **conclure**, nous pouvons confirmer notre première hypothèse et dire que l'apprentissage précoce du FLE dans les établissements privés nécessite un manuel qui pourrait guider l'enseignant dans son travail et qui pourrait améliorer les résultats des élèves dans l'avenir. Car les enseignants trouvent des difficultés dans leur travail de préparation des cours adéquats aux niveaux de leurs élèves.

# **BIBLIOGRAPHIE**

## Ouvrages Théoriques

1-CHATEAU, J., L'enfant et le jeu, 1954, p.12.

2-GAONAC'H, D. & MACAIRE, 2014, E. D, Les langues à l'école dès le plus jeune âge. P114 Paris : Cnesco.

3-Hassan REMAOUN, *L'Algérie : histoire, société et culture*, Alger, Casbah Editions, 2000.

4-Jean Houssaye, *Le triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire*, Peter Lang, Berne, 2000 (3<sup>e</sup> Éd., 1<sup>re</sup> Éd. 1988).

5-Melek ALPAR, L'enseignement/ apprentissage d'une langue étrangère aux jeunes enfants, 2008 (3<sup>e</sup> Éd., 1<sup>re</sup> Éd).

6-VANTHIER Hélène, L'enseignement aux enfants en classe de langue, CLE International, Paris, 2009, p17.

## Dictionnaires :

-Petit Larousse illustré 1984, dictionnaire encyclopédique.

-le Robert, Dictionnaire de français, Edif 2000.

## Travaux Universitaires:

-L'Enseignement/Apprentissage du FLE (Cas d'une école privée à Oran et une école étatique à Mostaganem, Niveau 3<sup>ème</sup> année scientifique), HAMZAOUI Abdelkader Oussama, 2019/2020, Master en Didactique des langues étrangères.

-L'enseignement précoce des langues étrangères dans les crèches et dans le contexte algérien, Amina BENADIDOU, 2018/2019, Master en Didactique des langues étrangères.

### *Documents Officiels :*

**Journal Officiel De La République Algérienne N°59, 23 août 2005, p8**

**Journal Officiel De La République Algérienne N°33, 8 mai 2005, p19**

### *Sources Journalistiques :*

-**SALIM MESBAH, 19 JUILLET 2014, «La situation des écoles privées en Algérie reste précaire», journal El Watan**

-. **Rima, 2014, {les écoles privées refusent d'être les commerçants : « nous voulons un statut! ».}Algérie360°.**

### *Sitographie :*

- **Entretien avec le professeur DALGALIAN : Le point de vue d'un psycholinguiste**  
[En ligne], consulté le 01 juillet 2021. A9h :30

-**URL:** [http://www.cndp.fr/crdptoulouse/IMG/pdf/entretien\\_dalgalian.pdf](http://www.cndp.fr/crdptoulouse/IMG/pdf/entretien_dalgalian.pdf)

-**URL:**<https://www.elwatan.com/edition/actualite/la-situation-des-ecoles-privées-en-algerie-reste-precaire-19-07-2014#:~:text=L%C3%A9cole%20priv%C3%A9e%20a%20connu,sur%20le%20r%C3%A9seau%20El%20Djaza%C3%AFr>. [Consulté le 18 juin 2021].

-**URL:**[http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2019/04/190409\\_Gaonach-Macaire.pdf](http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2019/04/190409_Gaonach-Macaire.pdf)

-**URL:** <https://arastirmax.com/tr/system/files/dergiler/79199/makaleler/8/9/arastirmax-cocuklara-yabanci-dil-egitim/ogretimi.pdf>[consulté le 10 juin 2021].

- **URL:** <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2005/F2005059.pdf>

- URL: <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2005/F2005059.pdf>
- URL: <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2005/F2005033.pdf>
- URL:<https://www.algerie360.com/les-ecoles-privees-refusent-detre-descommercants-nous-voulons-un-statut/> [Consulté le 20 juin 2021].

# **ANNEXES**

# Questionnaire

Ce questionnaire est destiné à vous, enseignants et enseignantes de la langue française à la maternelle. Vous êtes priés de bien vouloir remplir ce questionnaire qui fait l'objet d'un travail de recherche sur l'apprentissage précoce d'une langue étrangère dès la maternelle et merci pour votre collaboration.

1) Sexe :

Femme

Homme

2) Combien d'années d'expérience avez-vous en tant qu'enseignant(e) de français ?

Moins de 3 ans

Plus de 3 ans

3) Avez-vous déjà reçu une formation FLE pour enseigner le français ?

Oui

Non

4) Si oui laquelle ?

.....

5) Comment considérez-vous l'enseignement précoce du FLE ?

Important

Peu important

Sans intérêt

6) Combien d'heures par semaine les élèves suivent-ils des cours en français ?

3 heures

4 heures

5 heures ou plus

7) Pensez-vous que ce nombre d'heures est suffisant pour la bonne acquisition des compétences nécessaires ?

Oui

Non

8) Quelle compétence privilégiez-vous dans l'apprentissage du français par vos élèves ?

Expression orale

Compréhension orale

Expression écrite

Compréhension écrite

9) Faites-vous recours à la langue maternelle des élèves dans le cours de Français

Oui, souvent

Oui, rarement

Non, jamais

10) D'après vous, est ce que les jeux aident les enfants à apprendre les langues ?

Oui

Non

11) Rencontrez-vous des difficultés de choix des cours adéquats aux niveaux de vos apprenants ? Pourquoi ?

Oui

Non

12) D'après vous, est-ce que l'apprentissage précoce du FLE nécessite un manuel scolaire ? Pourquoi ?

.....

***Merci pour votre collaboration.***



## Les fruits



un ananas



une banane



des bleuets



une cerise



un citron



une fraise



une framboise



un kiwi



un melon d'eau



une orange



un pamplemousse



une pêche



une poire



une pomme



des raisins

## Les légumes



une betterave



un brocoli



une carotte



un champignon



un chou



un chou-fleur



un concombre



des épinards



une laitue



du maïs



un oignon



une patate



un poivron



un radis

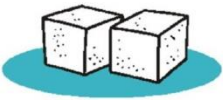







une tomate

Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Consigne :** découpe puis colle les étiquettes des aliments dans la colonne qui convient.

 <b>Sucré</b>	 <b>Salé</b>

**Ordonnance n° 05-07 du 18 Rajab 1426 correspondant au 23 août 2005 fixant les règles générales régissant l'enseignement dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 3, 122 et 124 ;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976, modifiée et complétée, portant organisation de l'éducation et de la formation ;

Vu la loi n° 90-22 du 18 août 1990, modifiée et complétée, relative au registre de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances ;

Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement ;

Le conseil des ministres entendu ;

**Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :**

Article 1er. — La présente ordonnance a pour objet de fixer les règles générales régissant l'enseignement dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement.

**CHAPITRE I**

**DE LA CREATION DE L'ETABLISSEMENT PRIVE D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT**

Art. 2. — Est considéré comme établissement privé d'éducation et d'enseignement tout établissement d'éducation et d'enseignement créé par une personne physique ou morale de droit privé, dispensant un enseignement à titre onéreux.

Art. 3. — La création d'un établissement privé d'éducation et d'enseignement est subordonnée à une autorisation préalable accordée par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Art. 4. — La demande d'autorisation de création d'un établissement privé d'éducation et d'enseignement est présentée par le fondateur ou le responsable de l'établissement habilité à représenter la personne morale.

Art. 5. — La demande d'autorisation de création d'un établissement privé d'éducation et d'enseignement doit être accompagnée d'un dossier technique répondant aux clauses du cahier des charges définies par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Art. 6. — L'établissement privé d'éducation et d'enseignement doit se conformer à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment en matière de registre de commerce.

Art. 7. — Les conditions de création, d'ouverture et de contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement sont fixées par voie réglementaire.

**CHAPITRE II**

**DE L'ENSEIGNEMENT**

Art. 8. — Hormis l'enseignement des langues étrangères, l'enseignement dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement est assuré obligatoirement en langue arabe dans toutes les disciplines et à tous les niveaux d'enseignement.

Art. 9. — Les niveaux d'enseignement prévus à l'article 8 ci-dessus sont les suivants :

- l'enseignement pré-scolaire,
- l'enseignement primaire,
- l'enseignement moyen,
- l'enseignement secondaire.

Art. 10. — L'établissement privé d'éducation et d'enseignement est tenu d'appliquer les programmes officiels d'enseignement en vigueur dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale.

Art. 11. — Outre les programmes officiels d'enseignement, l'établissement privé d'éducation et d'enseignement peut dispenser des activités optionnelles éducatives et culturelles après autorisation du ministre chargé de l'éducation nationale.

**CHAPITRE III**

**DE LA SCOLARITE**

Art. 12. — Les conditions de scolarité, d'hygiène et de sécurité des établissements privés d'éducation et d'enseignement doivent être au moins identiques à celles en vigueur dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale.

Art. 13. — Les diplômes et qualifications pédagogiques du personnel d'encadrement et du personnel enseignant des établissements privés d'éducation et d'enseignement doivent être, au moins, identiques à ceux requis dans les établissements publics d'éducation et d'enseignement.

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**Arrêté du 9 Ramadhan 1425 correspondant au 23 octobre 2004 fixant le cahier des charges relatif à la création, à l'ouverture et au contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement.**

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976, modifiée et complétée, portant organisation de l'éducation et de la formation, notamment ses articles 10 et 21 ;

Vu le décret présidentiel n° 04-138 du 6 Rabie El Aouel 1425 correspondant au 26 avril 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-49 du 6 février 1990, complété, portant statut particulier des travailleurs de l'éducation ;

Vu le décret exécutif n° 94-265 du 29 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 6 septembre 1994 fixant les attributions du ministre de l'éducation nationale ;

Vu le décret exécutif n° 04-90 du 3 Safar 1425 correspondant au 24 mars 2004 fixant les conditions de création, d'ouverture et de contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement ;

#### Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 04-90 du 3 Safar 1425 correspondant au 24 mars 2004 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les clauses du cahier des charges relatif à la création, à l'ouverture et au contrôle des établissements privés d'éducation et d'enseignement.

Art. 2. — Le cahier des charges prévu à l'article 1er ci-dessus est annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Ramadhan 1425 correspondant au 23 octobre 2004.

Boubekeur BENBOUZID.

### CAHIER DES CHARGES

#### OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Article 1er. — La demande d'autorisation de création d'un établissement privé d'éducation et d'enseignement est présentée par le fondateur ou le responsable ayant tous pouvoirs pour représenter la personne morale.

Le dossier technique accompagnant la demande comporte le présent cahier des charges dûment approuvé et signé par le fondateur, ou le cas échéant, par le responsable ayant tous pouvoirs pour représenter la personne morale et les documents administratifs suivants :

##### a) Pour les personnes physiques :

- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire.

##### b) Pour les personnes morales :

- un extrait d'acte de naissance du responsable ayant tous pouvoirs pour représenter la personne morale ;
- une copie des statuts juridiques de l'organisme ou de l'association le cas échéant.

##### c) Pour le directeur :

- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- les copies certifiées conformes des diplômes d'enseignement ou de formation supérieurs et des documents attestant de l'expérience professionnelle acquise dans les activités d'enseignement ou de formation ;
- un certificat médical attestant l'aptitude physique et mentale à exercer les fonctions de directeur.

##### d) Les formulaires dont les modèles-types sont joints au présent cahier des charges comprenant :

- la fiche d'identification du fondateur et du directeur : formulaire n° 1 ;
- la fiche d'identification de l'établissement : formulaire n° 2 ;
- la fiche descriptive des locaux : formulaire n° 3.

#### OBLIGATIONS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Art. 2. — L'établissement privé d'éducation et d'enseignement est tenu de se conformer aux conditions fixées ci-après :